

PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de
Saint-Vianney

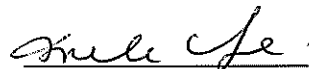
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRESENTES DONNE par le
soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite
municipalité, QUE;-**

Qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal a eu lieu, lundi, le 7 février 2022, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu ordinaire des séances pour l'adoption du règlement 278-2022 code d'éthique et de déontologie.

DONNÉ à Saint-Vianney ce 8^e jour de février 2022



Mélanie Champagne
Directrice générale adjointe